AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-1-80199983

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 1 - 24 janvier 1980

18h00 + 2 d/geu

80 art/geu

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS

Nous vous rappelons qu'à partir du ler janvier 1980, l'abonnement au Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles ne comprend plus la distribution de "Phytoma - Défense des cultures" . Les abonnés recevront uniquement les bulletins d'avertissements.

Nous invitons une dernière fois nos abonnés, qui reçoivent ce bulletin avec la mention "Votre abonnement est terminé" , à souscrire le renouvellement dès que possible.

Les tarifs pour le service des Avertissements agricoles ont été ainsi fixés, (au prix unitaire) :

- abonnement ordinaire (un exemplaire) . . . . 60 F.
- abonnement ordinaire supplémentaire (de 2 à 9 exemplaires) . 60 F.
- abonnement collectif (à partir de dix exemplaires) . . . . . 50 F.
- abonnement à plusieurs stations (par station) . . . . . . 50 F.

Les versements sont à effectuer, sans tarder, en vue de faciliter notre travail :

- soit par chèque postal établi à l'ordre du :

REGISSEUR DE RECETTES, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DE L'HERAULT - C.C.P. MONTPELLIER 5238.57

- soit par chèque bancaire.

.../...

1980 = n° 1 - 18 + n° sp. 31 mars, 23 mai, 22 juill., 22 sept.
+ bulletins n° 1 - 12

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D

ARBORICULTURE FRUITIERE

PECHERS-AMANDIERS

CLOQUE -

La lutte contre cette maladie doit être entreprise au tout début de l'allongement des bourgeons à bois (apparition des premières pointes vertes). Il est évident que l'apparition de ce stade est fonction des conditions climatiques, des expositions, des porte-greffes et des variétés : les nectarines à développement précoce peuvent rendre nécessaire une intervention très prochaine.

Les meilleurs résultats sont obtenus par une application à base de zirame et à défaut de thirame aux doses de 175 g de matière active à l'hectolitre (même dose pour les deux matières actives), soit généralement 2 kilos de produit commercial par hectare de verger.

Attention ! cette intervention est encore trop souvent effectuée trop tardivement.

PUCERONS VERT DU PECHER -

Si l'application conseillée dans le bulletin précédent à l'aide de DNOC n'a pu être effectuée correctement ou avec toute la rigueur voulue, l'adjonction d'un aphicide à base de lindane (40 g de m.a./hl) ou de pyrimicarbe (37,5 g m.a./hl) au traitement anti-cloque est recommandée.

ABRICOTIERS

MONILIA -

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maladie : la présence de coussinets sporifères est décelable.

Une série de traitements est à prévoir si on veut obtenir des résultats satisfaisants.

La première application sera effectuée dès l'apparition des sépales (taches roses entre les écailles) et mettra en jeu un produit cuprique (bouillie bordelaise à 1,5 % ou oxychlorure 0,750 k par hectolitre d'eau). Bien toucher l'ensemble de la frondaison.

Elaguer les branches et rameaux morts, détruire les fruits momifiés, cureter et badigeonner les chancres installés sur les troncs et les charpentes maîtresses et les plus grosses plaies de taille.

POMMIERS-POIRIERS-CERISIERS

TRAITEMENTS D'HIVER -

Recourir à l'application de colorants nitrés (DNOC) additionnés d'une bouillie bordelaise.

Dose de DNOC : 650 g. par hectolitre d'eau, soit généralement un kilo de produit commercial.

Dose de bouillie bordelaise : 1,2 à 2 kgs.

Dans les vergers, où les cochenilles sont présentes, en particulier le Pou de San José, les traitements à base d'huiles de pétrole jaunes sont à préférer. Recourir aux modalités préconisées par les fabricants.

.../...

POIRIERS

PSYLLES -
Le traitement a dû être effectué selon nos préconisations autour du 10 janvier. Il était dirigé contre les insectes adultes et visait leur destruction avant qu'ils ne commencent à pondre. Dans les vergers menacés où cette intervention n'aurait pu être réalisée, il convient maintenant de se hâter.

CULTURES LEGUMIERES

NOCTUELLES de l'ARTICHAUT -
La protection contre ce ravageur doit être mise en place avant la pénétration des jeunes chenilles dans les capitules.

Une pulvérisation abondante apportant au moins 1000 litres d'eau à l'hectare, à l'aide de dichlorvos (180 g. m.a./hl) ou mévinphos (50 g.m.a./hl) est préconisée.

+
\+ +

> Eviter les traitements au cours des périodes de vent ou de gel.
>
> Ne traiter que pendant les heures chaudes de la journée

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 24 janvier 1980
1300 exemplaires
N° d'inscription PP 531 AD

P 346